

Aide à l'emploi	Impulsion 55 ans +
Quels travailleurs ?	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 55 ans et plus - Avoir sa résidence principale en Wallonie de langue française - Avoir un salaire trimestriel inférieur à un plafond salarial arrêté par le gouvernement
Quels employeurs ? A quelles conditions ?	Secteur marchand uniquement
Avantages pour l'employeur	Réduction de cotisations patronales de <ul style="list-style-type: none"> · 400 euros/trimestre 55 à 57 ans · 1000euros/trimestre 58 à 61 ans · 1500euros/trimestre dès 62 ans
Avantages pour le travailleur	Favoriser l'engagement et le maintien à l'emploi des travailleurs plus âgés.
Démarches	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contacter le Forem 2. L'employeur encode le code de réduction dans la DMFA